

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 9
En exercice : 9
Qui ont pris part à la délibération : 8

L'an deux mille vingt,

le vendredi 6 mars, à 20 heures,

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est rendu, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire, Jean-Pierre KOËGLER.

DATE DE LA CONVOCATION

Le 1^{er} mars 2020

Étaient présents : Jean-Pierre KOËGLER, Jean-Baptiste MÉRILLOT, Jacques GRANGEREAU, Nicolas GETE, Daniel BERTOCCHI, Annick VACELET, Gérard PIANET.

DATE D'AFFICHAGE

Le 12 mars 2020

Étai(en)t excusé(e)(s) : Céline PICHON (procuration à Jean-Baptiste MÉRILLOT).

Était absent : Alexis MURA.

Est désigné Secrétaire de séance : Nicolas GETE.

Le Maire informe, l'Assemblée que, comme chaque année, l'Office National des Forêts nous propose, en relation avec le plan d'aménagement de notre forêt, pour la campagne 2020, l'état d'assiette des coupes suivant :

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Assiette, dévolution et destination
des coupes de l'année 2020.**

- Vente aux adjudications générales : En bloc et sur pied, les résineux de la parcelle 17 af,

En bloc façonné, les feuillus de la parcelle 17 af.

- Vente de gré à gré des chablis : En bloc et façonnés (si le cas se présente).

- Vente de gré à gré des produits de faible valeur des parcelles :15 r-17 af.

n° 2020 - 02

Concernant la rémunération de l'Office National des Forêts, pour les prestations contractuelles sur les bois façonnés et les bois vendus sur pied à la mesure, deux possibilités sont proposées aux Conseillers :

* demande à l'Office National des Forêts d'assurer une prestation d'assistance technique à donneur d'ordre ;

* autorise le maire à signer le devis, que lui présentera l'Office National des Forêts pour l'exécution de cette prestation.

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'UNANIMITÉ,

- DÉCIDE de :

*** mettre en vente, conformément au programme des coupes du plan d'aménagement forestier et sans escompte possible :**

- Vente aux adjudications générales : En bloc et sur pied, les résineux de la parcelle 17 af,

En bloc façonné, les feuillus de la parcelle 17 af.

*** Vente de gré à gré des chablis : En bloc et façonnés (si le cas se présente).**

*** Vente de gré à gré des produits de faible valeur des parcelles 15r et 17af.**

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION

**Assiette, dévolution et destination
des coupes de l'année 2020.**

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à la vente de ces bois et à une assistance, selon les besoins et après réception d'un devis précisant le coût de la rémunération contractuelle d'assistance technique, pour la vente de bois façonné et à la mesure.

Ainsi délibéré, les an, mois et jour que dessus,

n° 2020 - 02

Le Maire,

Jean-Pierre KOEGLER

